

information aux parents



7^e année primaire



déroulement

Nous sommes heureux de pouvoir enfin vous retrouver en plénière !

Déroulement de la soirée

A. Information de la Direction

-- déplacement en classe --

A. Information des maître.sse.s

B. Apéro au rez du bâtiment A

***offert par l'Association Enfance et Ecole
Asse et Boiron (AEE)***

Pour toute question concernant le contenu de cette présentation, nous vous remercions d'envoyer un courriel à:

M. Gilles Dutruy, doyen cycle 2

gilles.dutruy@vd.ch

présentation

Maitre.sse.s de classe

Mesdames

Jacqueline Clark

Mélissa Danz

Anne Trémolet

Manon Seiller

Monsieur

Antoine Rey

Direction

Messieurs

Gilles Dutruy, Doyen

Philippe Ducommun,
Directeur

informations de la Direction

- cadre légal
- l'esep en quelques mots
- communication
- projets
- nouvelles technologies
- congés et absences
- la 7^e, ça change !
- après la 8^e
- services et aides
- vos questions

cadre légal et informations

Loi sur l'Enseignement Obligatoire LEO

Sur notre site

Diaporama de la soirée

Règlement interne
d'établissement (RIE)

Sur le site de l'Etat de Vaud

LEO et Règlement d'application (RLEO)

Cadre Général de l'Evaluation

Plan d'études romand (PER)

Brochure *Présentation du Cycle 2*

l'esep en quelques mots

à la rentrée 2024, l'esep, c'est

- 1'043 élèves
- environ cent trente collaboratrices et collaborateurs
- cinquante-quatre classes
- cinq collèges



l'esep en quelques mots

- projets: espaces vivants, Vers le Pacifique, conseil des élèves
- collaboration active avec les familles, nos partenaires (AEE et AIAB), et au sein du Conseil d'établissement
- éducateur en milieu scolaire
- projets pédagogiques de classe
- approche du monde professionnel AMP
- perfectionnement de notre site internet
- concept 360°

sécurité - parking

Nos élèves se déplacent à pied, parfois à vélo, aux abords du stationnement, voire dedans.



Au début et à la fin des cours, la circulation et les manoeuvres des automobiles dans le stationnement sont dangereuses pour nos élèves.

des solutions ? il y en a !

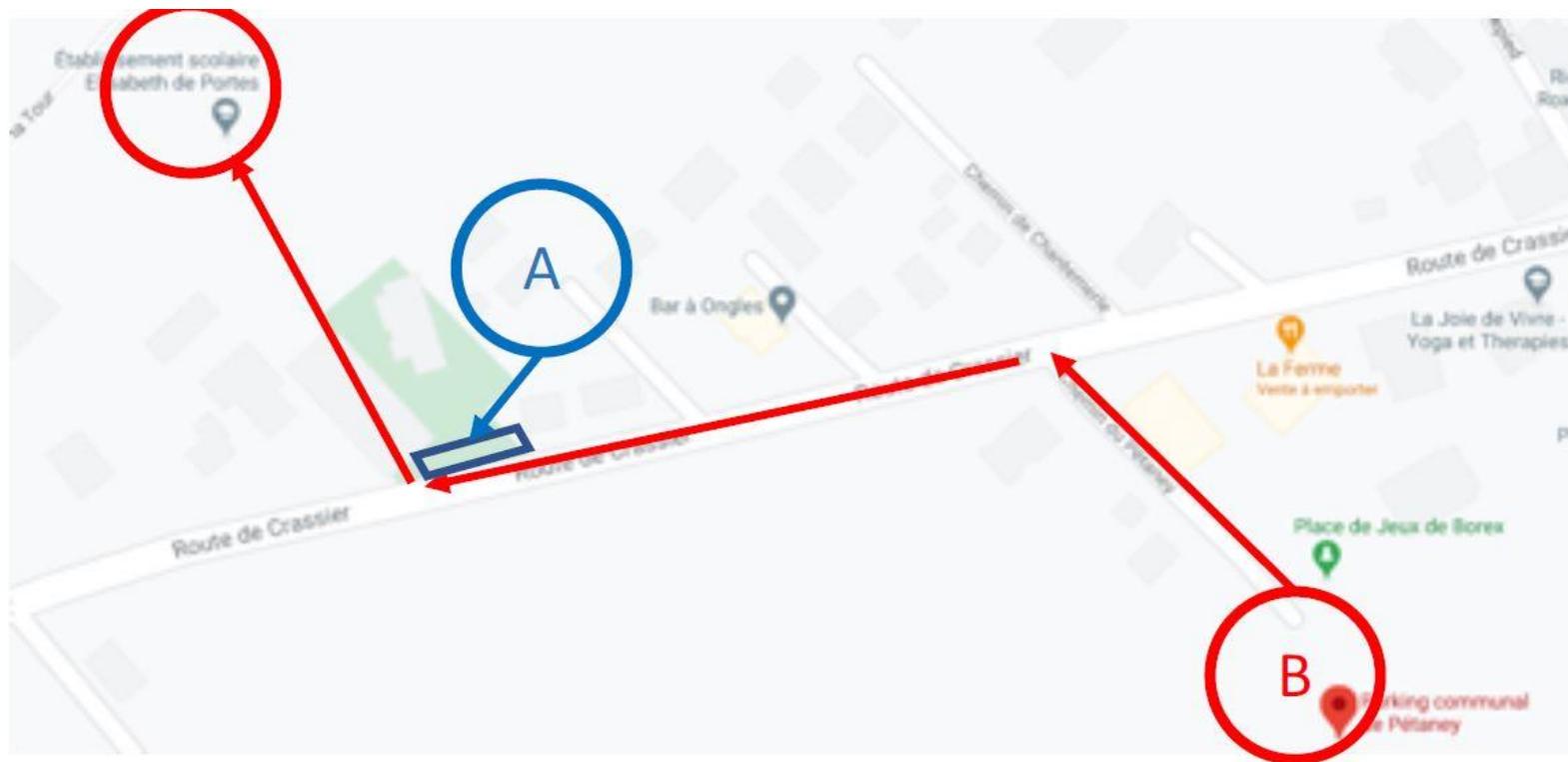


- ✓ Les transports scolaires, gratuits et professionnels
- ✓ La mobilité douce: vélo, trottinette, marche ...

véhicules privés

Option A: utiliser l'**arrêt dépose** juste à l'entrée du parking

Option B: déposer et reprendre votre enfant au parking du Pétaney (trois minutes à pied)



communication

www.esep.eduvd.ch

référence en matière de
communication



**créer un compte parents pour
recevoir les notifications et pour
inscrire son enfant au service de
garde**



consulter le Mémento



site internet

les services en ligne
service de garde

les notifications



TeamUp

[consulter le cadre
d'utilisation](#)



Crassier - Elisabeth de Portes EPS

Navigation: << < Aujourd'hui > >> 29 août - 4 sept. 2022

S35	29 août 2022	
	🔒 Semaine scolaire 2 - 7 semaines avant les vacances	
7:00		
8:00	7:45 🔄 🇫🇷 FRA	7:45 🇩🇪 ALL
9:00	8:35 🔄 🌐 GEO	8:35 🔄 🇸🇨🇦 SCN
	9:25 🇩🇪 ALL	
10:00	10:30 🔄 🇩🇪 MAT	10:30 🎵 MUS
11:00		
12:00	12:15 🇩🇪 7P/4-ANG	12:15 🔄 🇫🇷 FRA
13:00		13:05 🔄 🇩🇪 MAT
14:00		

vers le Pacifique

climat
scolaire

contre
toutes les
violences

méthode de la
préoccupation
partagée

**vers le
Pacifique**

prévention du
harcèlement

conseil des élèves



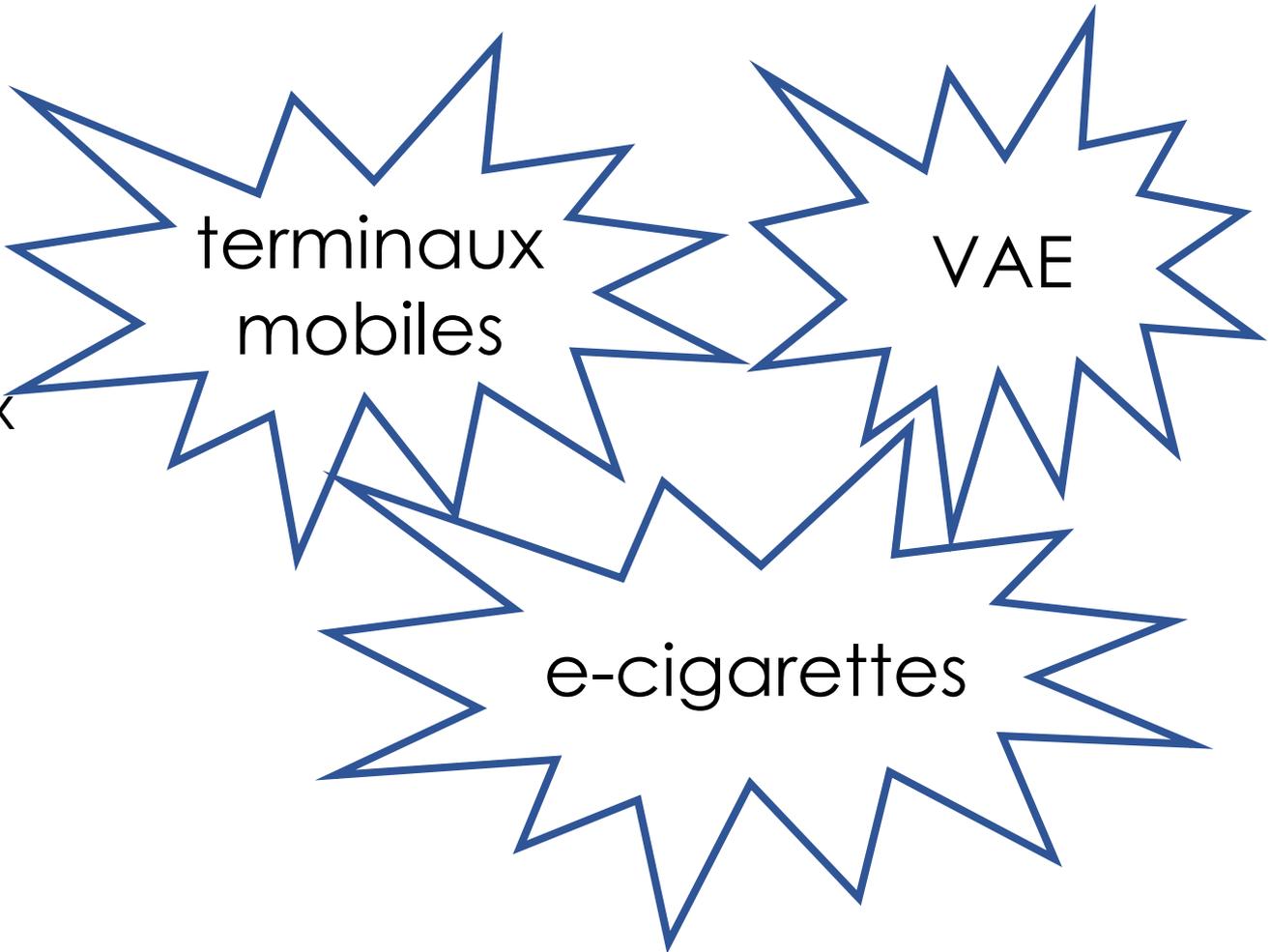
éducateur en milieu scolaire

- Denis CARNAL
- denis.carnal@pre-de-vert.ch
- 079 261 24 17



nouvelles technologies

vigilance
effets pervers
aspects légaux
responsabilité
partagée

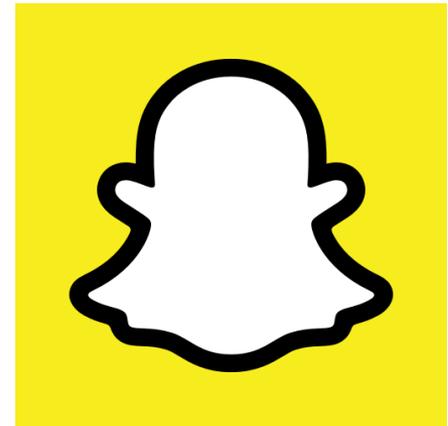


terminaux
mobiles

VAE

e-cigarettes

réseaux sociaux



puff bars ou ???



VAE

Sur notre site:

[véhicules électriques](#)



pour aller plus loin

Soirée d'information aux parents 7P et 8P

Conseils régionaux de prévention et de Sécurité (CRPS)

Le jeudi 31 octobre 2024 19h00 (ici-même)

par

Monsieur le Préfet O. Fargeon

Monsieur l'eCop F. Nanchen

Ressources internet

www.sois-prudent.ch

www.147.ch

www.ciao.ch

www.jeunesetmedias.ch

www.vd.ch/unite-psps



congés et absences

- Demandes de congé - décision 131 de Mme A.-C. Lyon
 - Argumenter la demande
 - Respecter le délai de quinze jours
- Absences
- Gestion informatisée sur le site de Borex-Crassier
 - Annonce par téléphone, au secrétariat, avant le début des cours
 - Justification écrite au retour

congés joker

Pour ce nouveau type de congé, les parents n'ont pas besoin de donner une justification. Le congé joker est automatiquement validé, pour autant qu'il respecte les conditions suivantes :

- Il est possible d'annoncer **au maximum 6 demi-journées de congé joker par année scolaire** ;
- Il est possible de prendre **au maximum 2 demi-journées de congé joker à la fois**, même si elles sont séparées par un week-end, des vacances, un jour férié ou un congé collectif ;
- Un congé joker **s'annonce par écrit directement à la maîtresse ou au maître de classe**;
- Il doit être annoncé au moins **2 jours à l'avance** ;
- Il n'est pas possible de prendre un congé joker si l'élève a déjà eu l'équivalent de 2 semaines de congé (motivé + joker) durant l'année scolaire ;
- L'annulation d'un congé joker doit avoir lieu au moins 2 jours à l'avance. Sinon, le congé joker sera considéré comme utilisé.

congés joker

Les congés joker ne sont pas possibles :

- le premier jour d'école de l'année scolaire ;
- lors des sorties pédagogiques, courses d'école, camps, etc. ;
- les jours des épreuves cantonales de référence, les jours de l'examen de certificat ;
- les jours qui précèdent ou qui suivent immédiatement un congé motivé individuel accordé, même s'ils sont séparés par un week-end, des vacances, un jour férié ou un congé collectif ;

Comme pour tout type d'absence, **les parents sont responsables de s'assurer que leur enfant rattrape le travail manqué.**

Sur demande des parents, chaque enseignante ou enseignant leur fournit les éléments nécessaires à ce rattrapage. Les justificatifs d'absence-congé de l'agenda ou du cahier de communication n'ont pas encore de case « congé joker ». Dans l'intervalle, il est possible d'écrire « congé joker » dans la partie *Motif*. Une version numérique mise à jour du formulaire est disponible en ligne.

Exemples d'utilisation du congé joker

Pour prolonger un week-end :

- ✓ un vendredi toute la Journée
- ✓ un lundi toute la Journée
- ✓ un vendredi après-midi et le lundi matin d'après
- ✗ un jeudi et un vendredi toute la Journée (= 4 demi-journées à la fois)
- ✗ un vendredi et le lundi d'après toute la Journée (= 4 demi-journées à la fois)

Pour bénéficier d'un congé en semaine :

- ✓ un mardi ou un jeudi toute la Journée
- ✓ un mercredi matin
- ✓ un mardi après-midi et le mercredi matin
- ✓ la Journée qui précède une Journée de mise en congé exceptionnelle de l'ensemble des élèves de l'établissement
- ✗ un mardi toute la Journée et le mercredi matin (= 3 demi-journées à la fois)
- ✗ un mercredi matin et le jeudi toute la Journée (= 3 demi-journées à la fois)

Pour partir un jour plus tôt en vacances ou en week-end prolongé, ou pour revenir un jour plus tard :

- ✓ la Journée du vendredi qui précède les vacances
- ✓ la Journée du lundi qui suit les vacances (hors rentrée scolaire d'août)
- ✓ la Journée du mardi qui suit le week-end du Jeûne
- ✓ le vendredi après-midi qui précède les vacances et le lundi matin qui les suit
- ✗ la Journée du vendredi qui précède les vacances et la Journée du lundi qui les suit (= 4 demi-journées à la fois)
- ✗ la matinée du mercredi qui précède le week-end de l'Ascension et la Journée du lundi qui le suit (= 3 demi-journées à la fois)

Pour prolonger un congé motivé individuel accordé :

- ✗ le jour d'école précédant le premier jour du congé motivé individuel accordé (= précède immédiatement le congé accordé)
- ✗ le lundi suivant un congé motivé individuel accordé se terminant le vendredi précédent (= suit immédiatement le congé accordé)

congés joker

Tout est en ligne dans le mémento, sur notre site.



le conseil d'établissement

- **Assemblée des parents d'élèves le 10 octobre en soirée. Informations suivront.**
- Le Conseil d'établissement (CET) rassemble autorités communales, représentant.e.s des parents d'élèves, représentant.e.s des maître.sse.s et membres d'associations. C'est un lieu d'échange, de dialogue et de concertation.
- Nous vous invitons à contacter vos représentantes par courriel:

cet.esep.parents@gmail.com ->



association de parents d'élèves

- Informations à venir

en 7^e, ça change...

horaire

maitre.sse.s

classe

devoirs

collège

rythme
de travail

anglais

les objectifs du cursus

Permettre la transition entre le cycle 2 et le cycle 3

Se préparer à l'orientation en 8e

Poursuivre la collaboration école-famille

Encourager l'autonomie et la responsabilisation

CURSUS 7^e – 8^e

7^e année

Promotion
automatique

8^e année

Promotion sous conditions et orientation
Seuls les résultats de 8^e sont pris en compte
Deux voies: Voie Prégymnasiale VP et Voie
Générale VG

Orientation sur la base des moyennes et des
épreuves cantonales de référence (ECR) en
français, mathématique, allemand

l'évaluation

Année

- Découpée en deux semestres
- Photographie au semestre

Notes

- Chiffrées de 1 à 6
- Au demi-point
- Moyennes annuelles par branche
- La cible: 4, exigence minimale

Information

- Agenda de l'élève
- Points de situation au semestre et à l'année

groupes et branches pour 7-8P

- CE → Histoire, géographie & sciences
- Allemand dans le groupe restreint
- Horaire sur 32 périodes hebdomadaires
- Anglais

	7-8P
Groupe principal	toutes les disciplines (FRA, MAT, ALL, SCN, GEO, ANG, HIS, AVI, MUS, ACM)
Groupe restreint	FRA, MAT, ALL
Promotion	7P: promotion automatique 8P: G. principal: 40 pts et + G. restreint: 12 pts et +
Cas limite	Max. 1 pt d'insuffisance par groupe

équipes de 7^e

Coordination : planification et évaluation

sciences

géographie

anglais

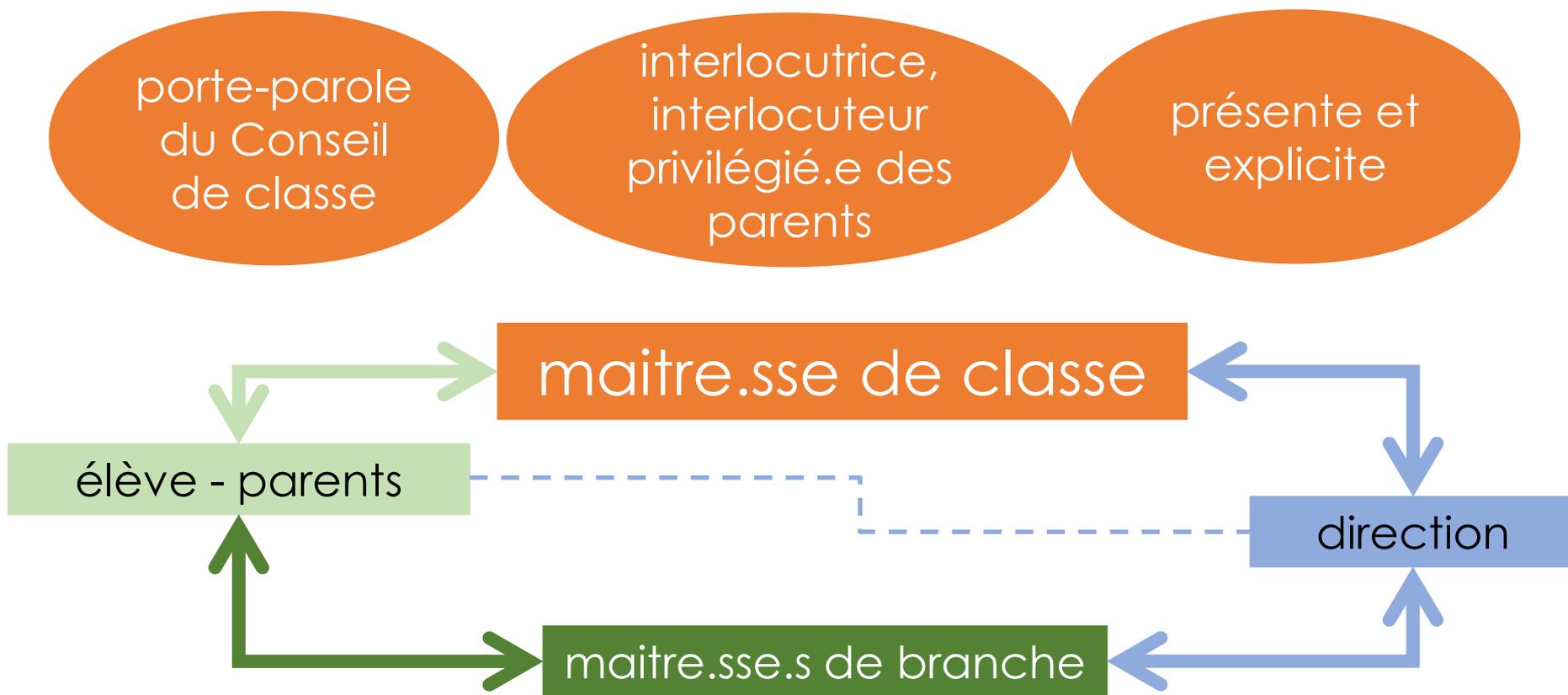
français

allemand

histoire

maths

collaboration famille - école



pour aider votre enfant



Educateur



Aide aux devoirs



Enseignement spécialisé



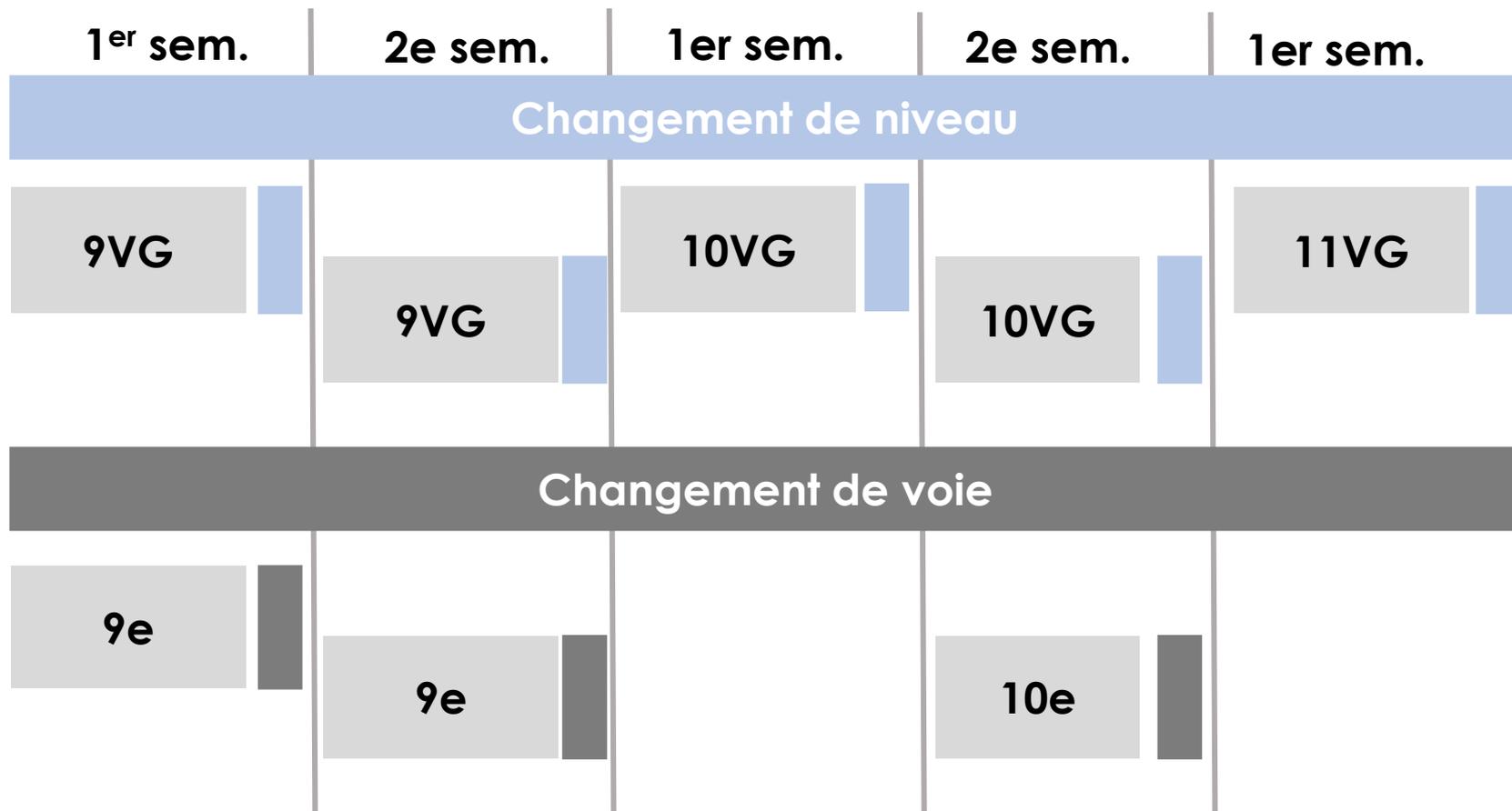
SOS dépannage



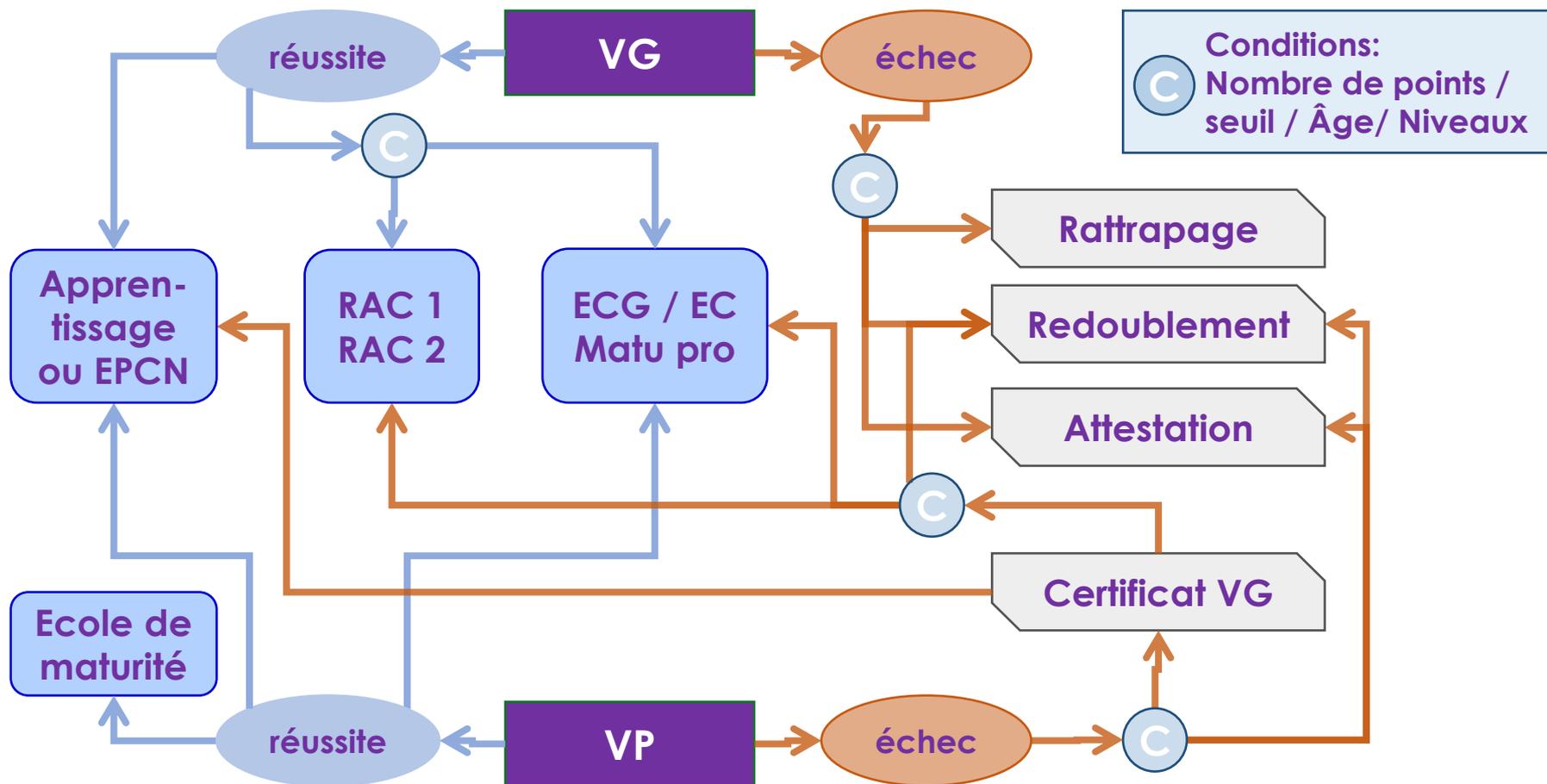
Permanences



après la 8e



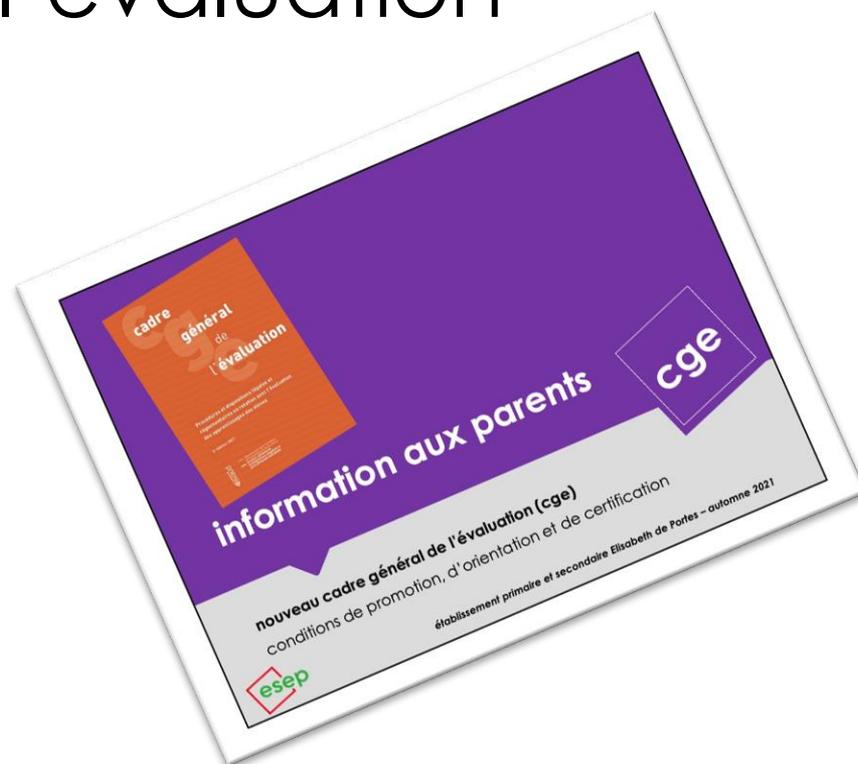
à l'issue de la 11e



cadre général de l'évaluation

pour toute information:

- évaluation
- groupes et branches
- normes de promotion



[voir le dépliant disponible sur notre site internet](#)

dans l'établissement

- Service PPLS
- Médiatrices et médiateur scolaires
- Éducateur en milieu scolaire
- Équipe de santé
- Infirmière scolaire
- Bibliothèque scolaire
- Cours et sports facultatifs

parascolaire dès 14h45

Inscriptions auprès de l'AEE

- <http://www.asse-boiron.ch/>

vos questions



merci de votre attention !

ce diaporama est disponible sur notre site internet
www.esep.ch



plan des salles de classe



7P/1 salle A02, Rez (provisoire)
Mme Jacqueline Clark

7P/2 salle A09, 2^{ème} étage
Mme Mélissa Danz

7P/3 salle A10, 2^{ème} étage
M. Antoine Rey

7P/4 salle A12, 2^{ème} étage
Mme Anne Trémolet

7P/5 salle A08, 2^{ème} étage
Mme Manon Seiller